

Bureau de la CLE
Mardi 12 décembre 2023
de 10h à 12h EN VISIO

ORDRE DU JOUR

1. Avis sur le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et de Gestion de la ressource piscicole (PDPG) de la fédération de pêche du Nord
2. Avis sur la demande de prolongation d'exploiter de la carrière Dhainaut à Flines les Raches
3. Point d'avancement sur l'étude HMUC et compatibilité du SAGE avec la disposition 9.1 du SDAGE
4. Recrutement et proposition de planning 2024
5. Actualités/Questions diverses

LISTE DES MEMBRES PRESENTS

Dans le collège des élus (5/6 membres) :

- Présidence : Jean-Paul FONTAINE
- SMAPI : Marc DELECLUSE représenté par Sylvain QUAGHEBEUR
- CAPH : Stéphanie HUGUES
- Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut : Simon LESUR
- Président de la commission « Amélioration des connaissances et partage de la ressource » : Michel DUPONT

Dans le collège des usagers (2/3 membres)

- Fédération Nord nature environnement : Jean-Claude LEGRAND
- Chambre d'agriculture : Nicolas DEBRABANT

Dans le collège de l'Etat (2/3 membres)

- Direction Départementale des Territoires et de la Mer : Jérôme MALBRANCQ
- Agence de l'eau Artois Picardie : Stéphanie PASQUET

Invités permanents présents :

- Aurélien THURETTE, représentant la directrice du Parc naturel régional Scarpe-Escaut
- Adeline LAFONTAINE, coordinatrice SAGE Scarpe aval, Parc naturel régional Scarpe-Escaut

Invités :

- Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut : Matthieu HOYAU
- Fédération de pêche du Nord : Gildas KLEINPRINTZ

Excusé(e)s :

- Didier VAN POUCKE, représentant du Parc naturel Régional
- Douaisis agglo : Baptiste LEMIRRE
- Président de la commission « Milieux humides et aquatiques et prévention des inondations » du SAGE et maire d'Erre : Jean-François DALY
- UFC Que choisir : Alain SIX
- Représentant Douaisis Agglo : Edith BOUREL
- Représentant du Département : Jean-Luc DETAVERNIER
- Région Haut de France : Caroline DURIEZ
- Marc DELECLUSE : Président du SMAPI
- Olivier CARDOT : Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent

COMPTE-RENDU

1) Avis sur le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et de Gestion de la ressource piscicole (PDPG) de la fédération de pêche du Nord

Gildas KLEINPRINTZ de la Fédération de pêche du Nord présente le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et de Gestion de la ressource piscicole (PDPG) de la fédération de pêche du Nord. (Cf. présentation).

Questions/échanges :

Sylvain QUAGHEBEUR prend la parole en indiquant que le SMAPI est engagé dans une animation avec l'AEAP pour restaurer les continuités écologiques. Le PDPG et le SMAPI vont dans le même sens avec des actions communes identifiées. Il précise juste que vis-à-vis des frayères aménagées, il y a un intérêt pour le SMAPI d'orienter et de prioriser son action.

M. HOYAU prend la parole en indiquant qu'il a conscience des problèmes sur les frayères restaurées et qu'il faut se pencher sur le sujet pour les rendre à nouveau fonctionnelle.

Gildas KLEINPRINTZ répond qu'il y a eu aussi des évolutions au sein de de la fédération de pêche et que les frayères ont été parfois mal positionnées, notamment là où il n'y a pas de Brochet (exemple : Marchiennes). Mais cela profite tout de même à d'autres espèces.

M. LEGRAND répond que la frayère de la fontaine d'Hertain a été restaurée par le PNRSE avec une gestion hydraulique par batardeau.

Gildas KLEINPRINTZ précise que les Fontaines d'Hertain est un cours d'eau frais qui n'est pas propice au Brochet.

Sylvain QUAGHEBEUR répond que dans le cadre de la restauration de la fontaine d'Hertain, le SMAPI a vu du Brochet un peu plus en aval.

Adeline LAFONTAINE demande quels sont les paramètres qui font que le bassin versant Scarpe aval a un contexte perturbé alors que les autres sont très perturbés.

Gildas KLEINPRINTZ répond que tout d'abord, la Scarpe est un cours d'eau canalisé, mais plus navigué, il y a donc des herbiers qui se développent et qui servent d'habitats.

Adeline LAFONTAINE demande si les principales actions de restauration de la continuité écologique sont bien principalement ciblées sur les écluses de la Scarpe.

Gildas KLEINPRINTZ répond que la difficulté sur ce contexte est qu'on a une grande différence entre le cours d'eau et la Plaine. Le PDPG s'est donc concentré sur la Scarpe, car c'est là qu'on a le « nœud piscicole » et c'est également dans la Scarpe que se trouve l'Anguille. Il y a beaucoup plus de défauts d'assainissement sur les petits affluents qu'un problème de continuité écologique.

M. LEGRAND informe le bureau que les Fontaines d'Hertain sont de meilleure qualité que les fontaines d'Haveluy où il y a de gros problèmes d'assainissement.

M. HOYAU répond qu'il a conscience du problème sur les Fontaines d'Haveluy, mais qu'une partie de la réponse viendra avec le zonage pluvial en cours à la CAPH, notamment avec le problème de rejet de la station d'épuration de Wallers. Il se pose également la question sur la pertinence, dans un contexte de changement climatique, de rabattre de l'eau de nappe pour ensuite la rejeter dans un cours d'eau.

Une fois les échanges réalisés avec la fédération de pêche, Gildas KLEINPRINTZ quitte le bureau afin que ce dernier puisse donner un avis.

Le bureau donne un avis favorable tout en donnant des préconisations sur les frayères, les espèces exotiques envahissantes et les continuités écologiques. La proposition de courrier sera transmise au bureau avant envoi.

2) Avis sur la demande de prolongation d'exploiter de la carrière Dhainaut à Flines les Raches

Adeline LAFONTAINE présente le dossier de prolongation de la carrière Dhainaut (Cf. présentation).

Sylvain QUAGHEBEUR expose ses observations et les conséquences des MES. En conséquence, le SMAPI souhaiterait connaître :

- Localisation précise des points de prélèvements correspondant à l'annexe 2 ;
- L'explication des MES au 3 avril 2023 par rapport au résultat de l'annexe 2 ;
- l'exutoire précis des eaux d'exhaure ;
- Le type d'entretien et le linéaire entretenu par les carrières dhainaut sur le fossé et le Défriché.

Monsieur LEGRAND informe le bureau qu'il y a le même problème à Wallers et cela pose également des problèmes d'inondation. Malgré une demande d'un bassin de décantation rien n'est fait.

Adeline LAFONTAINE informe que la personne en charge de l'instruction du dossier est Marie ALEXANDRE, mais ce n'est peut-être pas la même personne pour Wallers.

Il est proposé de mettre un avis favorable sous la condition d'avoir des garanties sur le respect des normes en matière de MES, notamment vis-à-vis de l'arrêté préfectoral.

3) Point d'avancement sur l'étude HMUC et compatibilité du SAGE avec la disposition 9.1 du SDAGE

Concernant l'étude HMUC, le CCTP est finalisé, mais en stand-by. En effet, des échanges entre l'Agence de l'eau et le BRGM ont eu lieu et sont encore en cours, afin de discuter sur la possibilité de réaliser les modélisations hydrogéologiques des études HMUC par le BRGM pour l'ensemble des SAGE. Les définitions de scénarios et les plans d'actions resteraient sous l'égide des SAGE.

L'étude sera donc lancée lorsque l'AEAP précisera les éléments vis-à-vis de la prestation du BRGM.

4) Recrutement et proposition de planning 2024

Cf. Présentation

Le bureau propose de faire valider à la CLE de réaliser une journée de sensibilisation aux élus par une visite d'une STEP.

5) Actualités/Questions diverses

- Niveaux piézométriques :

- 80 % des piézomètres sont au-dessus de la normale, dont un record de niveau haut au niveau de l'étang de pêche de Thun-Saint-Amand.
- Les 3 piézomètres en forêt sont encore bas
- La recharge est en cours : de +17cm à +1m30. Par exemple, au niveau des deux tourbières, il faut remonter à 2015 pour avoir un niveau d'eau équivalent au mois de novembre

Le piézomètre au niveau de Rombies et Marchipont (SAGE Escaut) est toujours en niveau bas. Adeline se rapprochera d'Audrey LIEVAL pour comprendre la situation.

- SLGRI :

Jérôme MALBRANCQ informe qu'une étude hydraulique sur la Scarpe aval est en cours. Cette étude doit permettre de mettre en place un PPRI ou un porter à connaissance sur les inondations su territoire.

Vis-à-vis de la SLGRI, une réflexion est en cours vis-à-vis du pilotage de cette stratégie. En effet, le SMAPI en tant qu'EPAGE a une légitimité à piloter la SLGRI en partenariat avec Douaisis agglo, car le SMAPI ne couvre pas entièrement le territoire.

- Représentation du SAGE au CODERST

Dans l'arrêté de composition au CODERST, le SAGE n'y figure pas, mais il prend en compte les avis. Cependant, le SAGE n'a jamais de retour de ces avis.

Annexe

- Présentation générale
- Présentation du PDPG de la fédération de pêche 59

Prochain rendez-vous :

- **Le 19 décembre 2023 : CLE du SAGE à Landas**